

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/10/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAYROL

Représentés: Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSC

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Accompagnement à la création du Festival international d'enduro Montagnes du Caroux

Lors de la séance du 5 juillet 2019, il a été présenté et adopté la création du Festival international d'enduro Montagnes du Caroux.

C'est dans le cadre de la coupe du monde de VTT enduro qu'il a été proposé de capitaliser sur ces différentes expériences (Epic Enduro, Caroux outdoor et manche de la coupe du monde) et poursuivre le développement de la notoriété du territoire.

Il convient toutefois d'en modifier le plan de financement suite à l'obtention définitif des devis relatifs aux dépenses prévisionnelles.

Le coût total de l'opération s'élève à 50 124,97 € pour laquelle les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 32 079,96 €
- du Conseil départemental de l'Hérault 7 765,62 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 10 279,39 € (dont 254,37 € permettant de lever du FEADER).

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 11 octobre 2019

Le Président,
Jean ARCAS

